

Séance du 18/06/2026
Date de convocation : 05/06/2026
Date d'affichage : 05/06/2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Procurations : 3
Absents excusés : 1

Délibération

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 071-217101575-20260618-DEL_2026_48-DE



du CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE CUISEAUX

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RODOT Bertrand, Maire ;

Etaient présents : RODOT Bertrand, RIVOIRE-JACQUINOT Carole, MAITRE Gilles, TOTA-FENIET Virginie, CONVERT Pierre-Edouard, MAITRE Doriane, BONGINI Erika, FAUVEY Audrey, RAGUENET Brigitte, BROISSIAT Corinne, GIROUD Walter, BURTIN Géraud, BURTIN Laurent, GREVOT Laetitia, BALLAND Patrick.

Absents excusés : DUCOURTIOUX Benjamin

Procurations : MARLIER Alain pouvoir donné à RODOT Bertrand.

De COURTIVRON Gilles pouvoir donné à RIVOIRE-JACQUINOT Carole

MICHEL Kitty pouvoir donné à TOTA FENIET Virginie

Secrétaire : Corinne BROISSIAT

ANCIEN EHPAD PHASE 2 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code de la Commande Publique

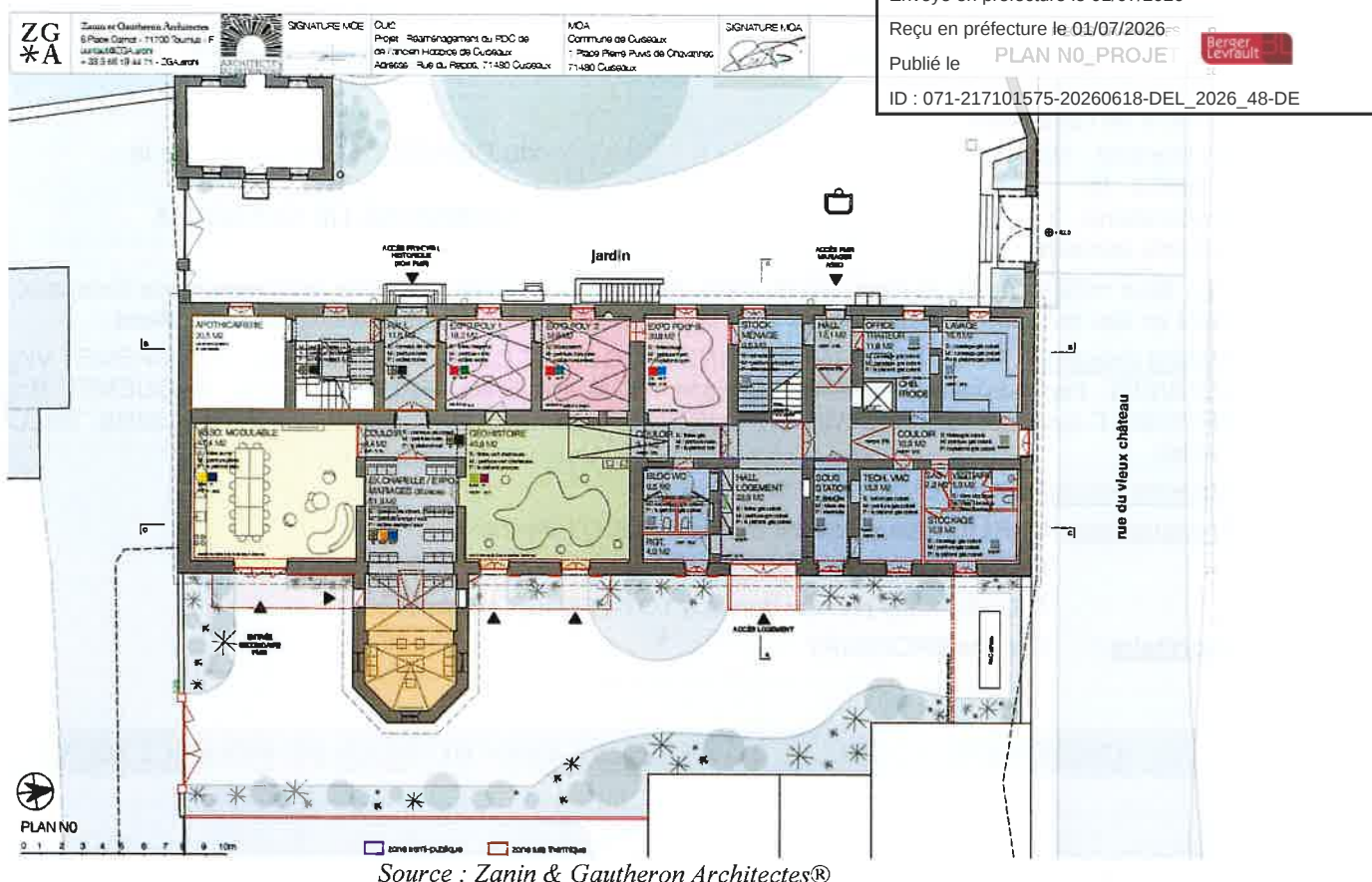
Vu le règlement de la région Bourgogne Franche-Comté (Centralités Rurales en Région)

Considérant les travaux du groupe de travail de l'ORT dédié à l'Ancien Hôpital

Considérant les études d'avant-projet rendues par l'équipe de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente aux Conseillers municipaux le projet de requalification du rez-de-chaussée de la partie historique de l'Ancien Hôpital : la partie historique a vocation à être déconnectée physiquement de la partie contemporaine, pour accueillir au rez-de-chaussée un nouvel espace ouvert aux activités des associations et aux habitants de la commune, comprenant :

- Une salle de réunion modulable (47,4 m²)
- Une apothicairerie (20,5 m²)
- Une salle de réception avec une présentation de l'histoire de Cuiseaux (49,8 m²)
- La salle des mariages dans l'ancienne chapelle (sous réserve d'accord du Procureur de la République), qui pourra également accueillir des expositions : 51,9 m²
- 3 salles d'exposition (respectivement : 18,2 m², 18,8 m², 20,8 m²)
- Un office traiteur (11,8 m²), qui permettra de réchauffer des plats, mais pas de cuisiner
- Un bloc sanitaire hommes et femmes, accessible aux PMR 9,5 m²)
- Un local technique VMC (13,3 m²)
- Une sous station (7,9 m²)
- Un vestiaire (5,5 m²)
- Un espace de stockage (10,9 m²)
- Un local ménage (9,5 m²)
- Un local lavage (16,6 m²)
- Les volumes demeurant concernent le hall d'entrée, les couloirs et les voies d'accès au 1^{er} étage (environ 100 m²)



Le groupe de travail de l'ORT dédié au site de l'Ancien hôpital a validé l'avant-projet, réaffirmant la pertinence de la réhabilitation des diverses composantes du lieu sachant les besoins recensés parmi les associations et habitants.

Les membres du groupe de travail n'ont toutefois pas arrêté leur choix sur le système de chauffage (PAC, géothermie, pellets sont les trois solutions étudiées).

Monsieur le Maire précise que les techniciennes du Conseil Régional (qui porte le dispositif Centralités Rurales en Région) sont associées au projet, aussi bien pour son opportunité au regard de la stratégie de revitalisation que pour ses aspects techniques (isolation, consommation et type d'énergie, organisation du chantier).

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel d'opération :

DEPENSE		RECETTE		
NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT HT	FINANCEUR	MONTANT	PART DU FINANCEMENT
Travaux	1 014 335,73 €	DETR	232 496,00 €	20,09%
Honoraires	120 180,00 €	ADEME - Etude en faveur de la transition écologique et énergétique 2026	4 130,00 €	0,36%
Etudes et Missions Complémentaires	9 845,00 €	Région Bourgogne Franche-Comté - C2R	500 000,00 €	43,20%
Autres Mission	12 984,00 €	ADEME / SYDESL - CCRT	A DEFINIR	
		TOTAL DES SUBVENTIONS	736 626,00 €	63,65%
		AUTOFINANCEMENT (Reste à charge de la commune)	420 719,73 €	36,35%
TOTAL	1 157 344,73 €	TOTAL	1 157 344,73 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

DE VALIDER le projet tel que présenté ci-dessus et son plan de financement et d'engager les études permettant d'aboutir à l'engagement de la phase travaux,

D'INSCRIRE le montant des prestations et des travaux de l'opération au budget de l'exercice en cours,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant
entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 071-217101575-20260618-DEL_2026_48-DE

Fait à Cuiseaux, le 18 juin 2026

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture, le
Publié ou notifié le
Le Maire,
Bertrand RODOT



Ont signé les membres présents
Extrait conforme
Le Maire,
Bertrand RODOT

